

Communauté de communes

CŒUR DE SOLOGNE

Conseil communautaire du Jeudi 23 septembre 2021

Compte-rendu

Le 23 septembre 2021, salle des fêtes de NOUAN-LE-FUZELIER, le conseil communautaire s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. Pascal BIOULAC.

Présents pour la commune de :

CHAON	M. Patrick MORIN,
CHAUMONT-SUR-THARONNE	M. Laurent AUGER, Mme Claire SIMONNET
LAMOTTE-BEUVRON	Mme Marie-Ange COUTANT, M. Jacky DESAINSTLOUP, M. Jean-Christophe DUPONT, Mme Alexandra HALOIN, M. Didier TARQUIS, Mme Elodie SIMON, M. Roberto FUENTES, M. Didier BOUCAULT,
NOUAN-LE-FUZELIER	M. Patrick LUNET, Mme Yolaine de BEAUCHESNE, M. Régis SOYER, Mme Nathalie CAQUET, M. Éric GUILLOU, M. Jean-Louis ROCHUT,
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alain LEPRETRE,
VOUZON	M. Christian MAUCHIEN, Mme Valérie REGIBIER.

Mmes Rose-Marie PICOT et Guylaine LANDON sont excusées.

M. Alain PAVEAU excusé, a donné pouvoir à M. Patrick MORIN.

Mme Pauline ARNEFAUX DE GOURNAY et M. Jean-François LAHAYE excusés ont donné pouvoir à M. Pascal BIOULAC

Mme Elisabeth CORRET excusée a donné pouvoir à M. Jacky DESAINSTLOUP

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

Monsieur Eric GUILLOU est désigné secrétaire de séance.

Le Président soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 juin 2021, il est adopté à l'unanimité.

Il remercie Monsieur le Maire de Nouan le Fuzelier pour l'accueil.

Gestion des piscines

Délibération N° 2021- 54

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les tarifs suivants pour la piscine de Nouan le Fuzelier :

Activités

Tarif trimestriel forfaitaire donnant accès à une séance par semaine

	Personnes du territoire	Personnes extérieures
Activités aquatiques (aquagym, natapalmes)	60 €	75 €
Séance d'essai : 9 €		

Perfectionnement Adulte	45 €	65 €
Ecole de l'eau et Perfectionnement 4 nages, Enfant	35 €	55 €

A partir du 1er janvier 2022 :

Activités avec matériel (vélo aquatique)	100 €	120 €
Séance d'essai : 14 €		

A noter qu'aucun remboursement n'est possible

Centres de loisirs

20€ par groupe de 20 personnes maximum
Accès réservé aux vacances scolaires les mardis et jeudis de 10 h à 12 h 30

Ligne d'eau

35€ pour une heure et une ligne d'eau

Le Président note qu'un point en fin de trimestre sera effectué avec la commission concernée afin de voir les améliorations ou évolutions possibles du fonctionnement de la piscine. Pour le moment, les choix ont été faits en tenant compte des procédés qui marchent dans d'autres établissements similaires.

PACT 2021 conventions

Délibération N° 2021-55 et 56

Les conventions à passer avec la Région Centre Val de Loire et les partenaires acteurs du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) sont adoptées à l'unanimité et le Président autorisé à les signer.

Ces conventions prévoient les données financières suivantes :

PACT 2021	Budget artistique prévu	Subvention prévue
Commune de LAMOTTE-BEUVRON	50 194 €	19 575 €
RMC CHAON	8 000 €	3 120 €
Amis du braconnage	7 112 €	2 774 €
Les Patoches (Souvigny)	3 892 €	1 518 €
Sculpt en Sologne	14 100 €	5 499 €
TOTAL	83 298 €	32 486 €

Compétence urbanisme

Délibération N° 2021-57

Par délibérations concordantes, les communes de Cœur de Sologne s'étaient opposées au transfert automatique de la compétence urbanisme à la communauté de communes à la date du 1^{er} juillet 2021.

Le travail de réflexion s'est poursuivi et le Président propose d'effectuer le transfert de la compétence à la date du 1^{er} janvier 2022.

Ainsi, le Président propose d'ajouter dans les statuts à l'article **5 A) I**, la phrase suivante :

« *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* »

L'article 5 A) I serait rédigé comme suit, après arrêté de Monsieur le Préfet :

« Article 5 : COMPETENCES

La Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

A) COMPETENCES OBLIGATOIRES

I Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire, notamment les ZAC.
- Création d'un système informatique géographique (SIG). »

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier ses statuts afin d'y ajouter la compétence urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022.

Assurance des risques statutaires

Délibérations N° 2021-58

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les documents qui concernent le contrat d'assurance des risques statutaires avec les organismes retenus suite à la consultation effectuée par le centre de gestion de la fonction publique du Loir et Cher.

Il s'agit de :

Assureur : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
Courtier en assurance : SIACI SAINT HONORE

Les conditions du contrat sont les suivantes :

- ✓ Contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2022 pour quatre ans,
- ✓ Possibilité de résiliation annuelle sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois,
- ✓ Les taux de cotisation :

AGENTS ASSURES	GARANTIES SOUSCRITES	TAUX DE COTISATION 2022
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	Tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	5,60 % (hors frais de gestion)
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public	Tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,35 % (hors frais de gestion)

SMO Val de Loire Numérique : rapport 2020

Délibération N° 2021-59

Le conseil communautaire prend acte de la communication du rapport du SMO Val de Loire Numérique 2020.

Il est noté que la distribution par les opérateurs va pouvoir débuter car 700 prises ont été déployées sur les communes de Lamotte Beuvron et Nouan le Fuzelier.

Tarif taxe de séjour

Délibération N° 2021-60

Les tarifs de la taxe de séjour ont été augmentés par délibération en date du 26 juillet 2018 pour une application au 1^{er} janvier 2019.

Lors d'échanges en bureau sur les projets d'investisseurs sur le territoire, il est apparu que la catégorie Palaces n'existe pas dans notre grille.

Le Président propose au conseil communautaire d'ajouter ce tarif, à savoir 4.20 € par personne et par nuitée.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ajout de la catégorie de tarif pour les palaces à hauteur de 4, 20 €, sachant que ce tarif ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2023 puisque dans la loi de finances pour 2021 il est prévu qu'en matière de taxe de séjour, la délibération relative aux tarifs doit être adoptée avant le 1^{er} juillet d'une l'année N-1 et non plus avant le 1^{er} octobre.

Point financier

Délibération N° 2021-61 et 62

- Suite à l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour la rénovation de la porte de la bibliothèque de Nouan le Fuzelier, afin de permettre l'accessibilité aux handicapés, une augmentation du devis est nécessaire. L'architecte demande que le barreaudage soit extérieur au vitrage et cela entraîne un surcout.
Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les crédits budgétaires par le transfert suivant :
Dépense au compte 321/2317/306 (travaux sur la bibliothèque) + 600 €
Dépense au compte 822/2317/301 (travaux de voirie) - 600 €
- Le comptable public demande l'effacement d'un titre de recettes pour une dette de 49.44 € d'une personne qui n'avait pas rendu ses livres à la médiathèque. Le comptable a joint à sa demande l'ordonnance d'homologation de recommandations de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire qui entraîne de plein droit l'effacement de dettes.
Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à mandater la somme correspondante au compte 6542.

Le Président informe de la décision signée pour rembourser une partie du prêt de trésorerie à hauteur de 300 000 € sur une ligne de 500 000 €.

Il indique qu'il a signé une convention avec la Direction de la Lecture Publique pour recourir à un contrat de service civique pour les bibliothèques du réseau et une convention avec le Conseil Départemental pour le financement de l'accès des collégiens à la piscine.

Le Président indique que le prochain conseil se tiendra à Chaon le 25 novembre 2021.

Le Président lève la séance à 20 h 15
Compte-rendu rédigé par le secrétaire Monsieur Eric GUILLOU